

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 07 DECEMBRE 2017

DELIBERATION N°CC/2017.00459

CONVENTION DE LIQUIDATION FIXANT LES CONDITIONS DE REPARTITION DE L'ACTIF ET DU PASSIF DU SYNDICAT MIXTE DES PAYS DU FOREZ

Le Conseil Communautaire a été convoqué le 30 novembre 2017

Nombre de membres en exercice : 112

Nombre de présents : 80 Nombre de pouvoirs : 16 Nombre de voix : 96

Membres titulaires présents :

Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, M. Jean-Alain BARRIER. M. Denis BARRIOL représenté par Mme Christel GRENARD, M. Jean-Pierre BERGER, M. Eric BERLIVET. Bernard BONNET. M. Régis M. CADEGROS. Stéphanie Mme CALACIURA, M. Paul CELLE, M. André CHARBONNIER, M. Jean-Yves CHARBONNIER, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHASSAUBENE, Marc CHAVANNE, M. Paul CORRIERAS. Mme Anne DE BEAUMONT, M. M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Frédéric DURAND. M. Gilles ESTABLE. Mme Marie-Dominique FAURE. M. Marc FAURE. M. Bernard FAUVEL. Christophe FAVERJON, Mme Annick FAY, M. Christian FAYOLLE, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON, Mme Annie GREGOIRE, M. Rémy GUYOT, M. Daniel JACQUEMET, M. Marc JANDOT, Mme Raphaëlle JEANSON, Christian M. JULIEN. Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK. Mme Siham LABICH, Bernard LAGET. M. Yves LECOCQ. Μ. Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON. M. Julien LUYA, M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET, Briaitte MASSON, Mme Stéphanie MOREAU, M. Yves M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT, Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, Mme Christiane RIVIERE, M. Marc ROSIER représenté par Mme Annick ROATTINO, Mme Monique ROVERA, M. Jean-Marc SARDAT, M. Jean-Claude SCHALK, Mme Nadia SEMACHE. Joseph SOTTON. M. Gilbert SOULIER. Μ.

REÇU EN PREFECTURE
Le 19 décembre 2017
VIA DOTELEC - iXBus
042-244200770-20171116-D20170045910-DE

DATE D'AFFICHAGE :20171219

M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, Mme Marie-Hélène THOMAS, M. Daniel TORGUES, M. Stéphane VALETTE, Mme Anne-Françoise VIALLON, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

Pouvoirs:

M. Jean-François BARNIER donne pouvoir à Mme Monique ROVERA. Mme Nora BERROUKECHE donne pouvoir à Mme Siham LABICH, Mme Marie-Christine BUFFARD donne pouvoir à Mme Nicole AUBOURDY, M. Denis CHAMBE donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-Noël CORNUT donne pouvoir à M. Jean-Pierre BERGER, M. Gabriel DE PEYRECAVE donne pouvoir à Mme Raphaëlle JEANSON, Mme Nicole FOREST donne pouvoir à Mme Andonella FLECHET, M. André FRIEDENBERG donne pouvoir à Mme Nadia SEMACHE, Mme Marie-Eve GOUTELLE donne pouvoir à M. Frédéric DURAND, Mme Christiane JODAR donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU, M. Samy KEFI-JEROME donne pouvoir à M. Georges ZIEGLER, Mme Corinne L'HARMET-ODIN donne pouvoir à Mme Marie-Dominique FAURE, M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Marc THELISSON, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI donne pouvoir à M. Jean-Philippe PORCHEROT, Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO donne pouvoir à Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, Mme Catherine ZADRA donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE

Membres titulaires absents excusés :

M. Lionel BOUCHER, M. Henri BOUTHEON, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Pierre FAYOL NOIRETERRE, Mme Laurence JUBAN, Mme Pascale MARRON, Mme Caroline MONTAGNIER, Mme Djida OUCHAOUA, Mme Fabienne PERRIN, M. Florent PIGEON, M. Jean-Louis ROUSSET, Mme Christine ROUX, M. Lionel SAUGUES, M. Alain SCHNEIDER, M. Gérard TARDY, M. Alain VERCHERAND

Secrétaire de Séance :

M. Marc CHASSAUBENE



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 07 DECEMBRE 2017

CONVENTION DE LIQUIDATION FIXANT LES CONDITIONS DE REPARTITION DE L'ACTIF ET DU PASSIF DU SYNDICAT MIXTE DES PAYS DU FOREZ

En application de l'article L5721-7 du CGCT, le principe de dissolution du Syndicat Mixte a été approuvé par une motion du Conseil syndical le 19 octobre 2016 et par délibérations des différents EPCI membres en date du :

- 09 mai 2017 pour la Communauté d'Agglomération Loire Forez,
- 12 avril 2017 pour la Communauté de Communes de Forez Est.
- 11 mai 2017 pour la Communauté Urbaine de Saint-Etienne Métropole,
- 13 avril 2017 pour la Communauté de Communes d'Ambert Livradois Forez.

La dissolution du Syndicat mixte des Pays du Forez intervient en deux temps :

- Arrêt de l'activité et des compétences du Syndicat mixte au 30 juin 2017,
- Liquidation du Syndicat mixte au 31 décembre 2017.

La fin d'exercice des compétences du syndicat mixte des Pays du Forez a été prononcée par arrêté préfectoral le 12 juillet 2017.

Une première convention fixant la répartition du personnel du syndicat mixte dans le cadre de sa dissolution a été approuvée par les membres du Syndicat :

- le 13 juin 2017 par la Communauté d'agglomération Loire Forez,
- le 14 juin 2017 par la Communauté de Communes de Forez-Est.
- le 15 juin 2017 par la Communauté Urbaine de Saint-Etienne Métropole,
- le 29 juin 2017 par la Communauté de Communes Ambert Livradois Forez.

Une deuxième convention fixe aujourd'hui les conditions de liquidation et de répartition de l'actif et du passif du Syndicat mixte des Pays du Forez. Il est demandé aux EPCI membres du syndicat de se prononcer sur les modalités de liquidation du Syndicat mixte avant la fin d'année 2017.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- approuve les conditions de liquidation et de répartition de l'actif et du passif du Syndicat mixte des Pays du Forez selon les modalités précisées dans la convention de liquidation.
- <u>autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à prendre toutes les mesures nécessaires et à signer tout document relatif à la mise en œuvre de la présente délibération.</u>

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait, Le Président,

Gaël PERDRIAU